



Treasury Board of Canada
Secretariat

Conseil du Trésor du Canada
Secrétariat

Federal Identity
Program
Manual

Manuel du Programme
de coordination
de l'image de marque

Signage
System overview
and implementation

Signalisation
Aperçu du système
et mise en application

December 1992

Décembre 1992

4.1

Table of Contents

Introduction	2
Background Objectives and scope Enquiries	
Roles and responsibilities	4
Custodian department and occupant organization Treasury Board Secretariat	
Planning and managing	6
Planning the sign system for a facility Maintaining a system	
Assessing a facility and its user public	8
Nature of the facility User public Real property accessibility	
The government's sign system	10
Design standards Types of signs Standard signs Colour of signs	
Perception of signs	13
Sign message Viewing conditions Viewing distance and character size Illumination	
Siting of signs	16
Sign dimensions Placement and installation	
Procuring services or sign products	18
Applicable policies and guidelines	19
Standards and references	19
Definitions	20

Table des matières

Introduction	2
Contexte Objectifs et portée Demandes de renseignements	
Rôles et responsabilités	4
Ministère gardien et organisme occupant Secrétariat du Conseil du Trésor	
Planification et gestion	6
Signalisation d'une installation Entretien d'un système	
Évaluation d'une installation et de son public utilisateur	8
Genre d'installation Public utilisateur Accès aux biens immobiliers	
Le système de signalisation du gouvernement	10
Normes graphiques Types de panneaux Panneaux normalisés Couleur des panneaux	
Perception des panneaux	13
Message Visibilité qu'offre le lieu Distance de lecture et corps de caractère Éclairage	
Choix de l'emplacement	16
Dimension du panneau Emplacement et installation	
Acquisition de services ou de produits	18
Politiques et lignes directrices pertinentes	19
Normes et références	19
Définitions	20

Introduction

The signs that identify federal real property provide assistance to users of the facilities. They also represent an important aspect of the government's visual identity. These signs communicate essential information about the facility, and about the government and its operations.

These guidelines provide an overview of the government's sign system and describe how signage should be planned and managed. These instructions are prepared for the use of planners and managers of facilities. All others who are involved in formulating messages or who are responsible for the design, procurement or placement of signs will find it helpful to consult these guidelines as well. (See the centre-fold for a visual presentation of the sign system.)

This edition of "Signage" supersedes the January 1988 version. This edition clarifies responsibilities for implementation, reflects Public Service reform and establishes links with Treasury Board policies on real property management.

Background

A review of government signs in the early seventies revealed major shortcomings with respect to quality, design and overall effectiveness. Moreover, it was found that many federal facilities lacked clear identification. To rectify this situation and to improve communications, the Treasury Board Secretariat was charged with developing a comprehensive sign system as part of the Federal Identity Program. The principal goals were: to improve the presentation of the official languages; to achieve uniformity consistent with the corporate identity; and to effect standardization. In developing the designs, emphasis was placed on functional demands, user needs, specific government-wide requirements, and standardization, both to achieve cost savings and to conform to national and international standards.

Objectives and scope

Signage represents a significant aspect of the federal identity and is linked to the following policy objectives:

- to enable the public to clearly recognize federal activities by means of consistent identification;
- to improve service to the public by facilitating access to programs and services;
- to project the equality of status of the two official languages;
- to ensure effective management of the federal identity, consistent with government-wide priorities; and
- to promote good management practices in the fields of corporate identity and information design.

Introduction

Les panneaux qui identifient les biens immobiliers fédéraux et aident les utilisateurs des installations représentent un aspect important de l'identification visuelle du gouvernement. Intégrés à leur milieu, ces panneaux transmettent de l'information essentielle sur l'installation, le gouvernement et ses activités.

Ces lignes directrices donnent un aperçu général du système de signalisation du gouvernement et décrivent comment la signalisation devrait être planifiée et gérée. Cette publication s'adresse aux planificateurs et aux gestionnaires d'installations, et à toutes les autres personnes qui forment des messages ou sont responsables de la conception, de l'acquisition ou de l'emplacement des panneaux. (Voir l'illustration du système à la double page centrale.)

Cette édition du cahier «Signalisation» remplace la version de janvier 1988 qui a été révisée pour clarifier les responsabilités à l'égard de la mise en oeuvre, tenir compte des réformes prévues dans la fonction publique et indiquer les liens avec les politiques du Conseil du Trésor sur la gestion des biens immobiliers.

Contexte

Un examen des panneaux de signalisation du gouvernement effectué au début des années 1970 a révélé que la qualité, le design et l'efficacité globale des panneaux laissaient beaucoup à désirer. En outre, on a trouvé que beaucoup d'installations fédérales n'étaient pas identifiées clairement. Pour corriger cette situation et améliorer les communications, le Secrétariat du Conseil du Trésor a été chargé d'élaborer un système de signalisation global dans le cadre du Programme de coordination de l'image de marque. Les principaux objectifs étaient les suivants : améliorer la présentation des langues officielles; uniformiser la signalisation avec l'image de marque; et normaliser les panneaux de signalisation. Dans la conception des panneaux, on a mis l'accent sur les demandes fonctionnelles, les besoins des utilisateurs, les exigences propres à l'ensemble de l'administration fédérale, et la normalisation en cherchant en même temps à réaliser des économies et à respecter les normes nationales et internationales.

Objectifs et portée

La signalisation représente un aspect important de l'identification visuelle du gouvernement et est liée aux objectifs de politique suivants :

- permettre au public de reconnaître facilement les activités fédérales au moyen d'une image de marque uniforme;
- améliorer le service au public en facilitant l'accès aux programmes et aux services;
- respecter le statut d'égalité entre les deux langues officielles;
- assurer la gestion efficace de l'image de marque fédérale conformément aux priorités de l'administration fédérale; et
- favoriser de bonnes pratiques de gestion dans le domaine de l'image de marque et du design.

The following goals pertain to the sign system. The system is intended to:

- improve communications through consistent appearance and clear, readily understood messages;
- achieve visual consistency throughout the government and compatibility with national and international standards; and
- effect cost savings through standardization of the system's components.

In summary, the system is intended to meet the operational requirements of departments, to help implement government policy and, most importantly, to assist the user public.

Scope and application

The system applies to a broad range of sign messages that identify, direct, regulate, warn or inform. The different types of signs are referred to as primary identification signs, common-use signs, operational signs, and project signs. This system is to be used by all federal institutions that are subject to FIP policy.

Signs that are prescribed by a regulatory authority are not covered by these guidelines. Examples are traffic signs, which are subject to the *Manual of Uniform Traffic Control Devices for Canada*, and emergency exit signs, which are prescribed by the *National Building Code*.

Related policies

The guidelines on signage are related to Treasury Board policies on communications and real property management, as well as to the policy of the Federal Identity Program. (See "Applicable policies and guidelines" in this section.)

Enquiries

Treasury Board policy requires that each institution that is subject to FIP name an official to manage its corporate identity. All enquiries should be routed through the designated official, who is usually referred to as the FIP Coordinator.

Enquiries about the guidelines and design standards should be directed to:

Federal Identity Program
Administrative Policy Branch
Treasury Board Secretariat

Les objectifs qui suivent s'appliquent plus précisément au système de signalisation :

- améliorer les communications au moyen d'un aspect uniforme, et de messages clairs et faciles à comprendre;
- parvenir à une cohérence visuelle dans l'administration fédérale, et assurer la compatibilité avec les normes nationales et internationales; et
- réaliser des économies grâce à la normalisation des éléments du système.

Pour résumer, le système vise à répondre aux exigences opérationnelles des ministères, à aider à mettre en oeuvre la politique du gouvernement et, surtout, à aider le public utilisateur.

Portée et application

Le système s'applique à une vaste gamme de messages qui servent à identifier, à diriger, à réglementer, à avertir ou à informer. Les différents types de panneaux sont les panneaux d'identification principaux, les panneaux d'usage courant, les panneaux fonctionnels et les panneaux de projet. Le système doit être utilisé par toutes les institutions fédérales assujetties à la politique du PCIM.

Sont exclus de ce système tous les panneaux assujettis à des règlements, par exemple, les panneaux de circulation régis par le *Manual of Uniform Traffic Control Devices for Canada* ou les panneaux de sortie d'urgence prévus par le *Code national du bâtiment*.

Politiques relatives au sujet

Outre la politique du PCIM, les lignes directrices de la signalisation touchent aux politiques relatives aux communications et à la gestion des biens immobiliers. (Voir «Politiques et lignes directrices pertinentes» dans cette section.)

Demandes de renseignements

La politique du Conseil du Trésor stipule que chaque institution assujettie au PCIM nomme un responsable pour assurer la gestion de son image de marque. Toutes les demandes de renseignements doivent être acheminées par l'entremise du responsable désigné, habituellement appelé coordonnateur du PCIM.

Les demandes de renseignements concernant les lignes directrices et les normes graphiques devraient être adressées à :

Programme de coordination de l'image de marque
Direction de la politique administrative
Secrétariat du Conseil du Trésor

Roles and responsibilities

Because of the diversity of federal institutions, there is no one way to organize functional responsibilities for signage. Government departments and agencies are diverse in terms of their size, mandate, services, modes of service delivery and, of course, needs concerning signage. Moreover, the function of real property management is organized with varying degrees of centralization or decentralization at the headquarters, regional, and district levels. Despite these variances, there should be a common understanding of roles and responsibilities concerning signage.

Custodian department and occupant organization

Signage is a shared responsibility that involves both the custodian department and the organization that occupies federal real property. Table 1 indicates the activities and roles concerning the different types of signs and the areas of shared responsibility. This overview is intended to help assign functional responsibilities within an organization. The letter codes used in the table are defined below:

- C** – Custodian department, the organization that administers and manages federal real property;
- O** – Occupant, the federal organization that occupies the real property.

Note: To indicate that the organization has a secondary role, the code is shown in parenthesis.

Rôles et responsabilités

À cause de la diversité des institutions fédérales, il n'existe pas qu'une seule façon d'organiser les responsabilités fonctionnelles de la signalisation. Les ministères et les organismes fédéraux n'ont pas tous la même taille, le même mandat, les mêmes modes de prestation des services, ils n'offrent pas les mêmes services et n'ont pas, bien entendu, les mêmes besoins en matière de signalisation. En outre, la fonction de gestion des biens immobiliers est plus ou moins centralisée ou décentralisée aux niveaux des administrations centrales, des bureaux régionaux et des districts. Malgré ces différences, les rôles et responsabilités en matière de signalisation devraient être compris par toutes les parties concernées.

Ministère gardien et organisme occupant

Le ministère gardien et l'occupant des biens immobiliers fédéraux sont conjointement responsables de la signalisation. Le Tableau 1 précise les rôles et responsabilités concernant les différents types de panneaux et les secteurs de responsabilité commune. Il vise à faciliter la répartition des responsabilités fonctionnelles au sein d'un organisme. Les codes lettres utilisés dans le tableau sont les suivants :

- G** – Ministère gardien, l'organisme qui administre et gère les biens immobiliers fédéraux;
- O** – Occupant, l'organisme fédéral qui occupe le bien immobilier.

Note : Pour indiquer que l'organisme joue un rôle secondaire, le code est mis entre parenthèses.

Table 1
Roles and responsibilities

Activities	Primary signs	Common-use signs	Operational signs
Planning consultation coordination	C	C	O
Message choice formulation	C(O)	C(O)	O
Procurement	C	C	O
Placement installation removal	C	C	O(C)
Management of sign system	C	C	O

Tableau 1
Rôles et responsabilités

Activités	Panneaux principaux	Panneaux d'usage courant	Panneaux fonctionnels
Planification consultation coordination	G	G	O
Message choix formulation	G(O)	G(O)	O
Acquisition	G	G	O
Emplacement installation enlèvement	G	G	O(G)
Gestion du système de signalisation	G	G	O

Lease agreements

The custodian department is responsible for specifying and negotiating signage requirements for real property that is leased from the private sector. The lease or occupancy agreement should include a clause that permits the installation of appropriate identification and directional signs.

Project signs

The federal organization that manages a project is responsible for the sign that identifies it.

Treasury Board Secretariat

As stated in the policy, the Treasury Board Secretariat (TBS) provides functional leadership for the government's corporate identity. It is also responsible for coordinating implementation. With respect to signage, TBS:

- develops or revises design standards and guidelines in consultation with the FIP Standing Committee on Sign Development (see below);
- ensures compatibility with national and international standards (e.g. graphic symbols) through liaison with the appropriate standards organizations; and
- monitors implementation of the sign system by assessing compliance with the policy and conformance with standards.

FIP Standing Committee

The FIP Standing Committee on Sign Development advises the Treasury Board Secretariat on all matters concerning government signage. The Committee develops and maintains design standards and addresses new government-wide requirements. Enquiries concerning the Committee should be directed to the Administrative Policy Branch, Treasury Board Secretariat.

Conventions de bail

Il incombe au ministère gardien de déterminer et de négocier ses besoins en matière de signalisation pour les biens immobiliers loués du secteur privé. Le bail ou la convention d'occupation des locaux devrait contenir une clause permettant l'installation de panneaux d'identification et d'orientation.

Panneaux de projet

La responsabilité d'un panneau de projet incombe à l'organisme fédéral chargé de gérer le projet.

Secrétariat du Conseil du Trésor

Comme l'indique la politique, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) assure le leadership fonctionnel de l'image de marque de l'administration fédérale et coordonne sa mise en oeuvre. En ce qui concerne la signalisation proprement dite, le SCT :

- élabore ou révisé les normes graphiques et les lignes directrices avec le Comité permanent du PCIM chargé de l'élaboration des panneaux (voir ci-dessous);
- veille à la compatibilité avec les normes nationales et internationales (par exemple, les symboles graphiques) en consultant les organismes compétents de normalisation; et
- surveille la mise en oeuvre du système de signalisation en évaluant sa conformité à la politique et aux normes.

Comité permanent du PCIM

Le Comité permanent du PCIM chargé de l'élaboration des panneaux conseille le Secrétariat du Conseil du Trésor en matière de signalisation du gouvernement. La tâche du Comité consiste à élaborer et à maintenir les normes graphiques, et à répondre aux nouveaux besoins touchant l'ensemble de l'administration fédérale. Les demandes de renseignements concernant le Comité devraient être acheminées à la Direction de la politique administrative, Secrétariat du Conseil du Trésor.

Planning and managing

Signage has a direct influence on the operation and appearance of government facilities and, therefore, should be planned. Ideally, signs should be seen as part of an environmental information system that helps users to understand their environment and guides them to their destination. Planning signage means interpreting the needs of users and defining operational requirements.

Creating a “readable” environment

Signs should provide clear, unambiguous answers to three questions: where am I and where am I going; how will I get there; how will I know when I have arrived. Good signage helps to explain the facility and, in a sense, answers questions before they are asked. A well planned system enables people to find their destination readily and quickly, reducing the need to search or to ask questions.

All signs within a facility tend to interact, and the effectiveness of a system depends on all its components being consistent.

Planning the sign system for a facility

The following should be considered when planning a sign system:

- physical characteristics of the building or site;
- direction and type of traffic flow;
- means of access;
- needs of the user public;
- wayfinding;
- messages related to common services, health, safety and security;
- sequence, priority and grouping of sign messages;
- placement and installation of signs; and
- illumination of signs.

Consultation and coordination

The planning and management of signage involves functional areas that include:

- property management;
- facilities planning;
- health and safety; and
- security.

Standardization of operational signs

A department with a significant investment in signage may consider standardizing its operational signs. Standardization could improve communications, simplify procurement and reduce costs. Several departments (e.g. Public Works Canada; Transport Canada; and Revenue Canada, Customs and Excise) have taken steps to rationalize their signage requirements. These initiatives vary according to needs and may include the development of standard terminologies or messages, common sign formats and sizes, catalogues of sign products, or complete sign systems.

Planification et gestion

Étant donné qu'elle a un effet direct sur l'exploitation et l'apparence des installations gouvernementales, la signalisation devrait être planifiée. Les panneaux devraient être planifiés de manière à constituer un système intégré qui explique le milieu et facilite l'orientation des utilisateurs. La planification consiste donc à interpréter les besoins des utilisateurs et à définir les exigences opérationnelles.

Créer un milieu «lisible»

Les panneaux devraient fournir des réponses claires et sans ambiguïté à trois questions : Où suis-je et où vais-je ? Comment vais-je m'y rendre ? Quand saurai-je que je suis arrivé ? Une bonne signalisation aide à expliquer l'installation et, dans un certain sens, répond aux questions avant qu'elles soient posées. Un système bien planifié permet aux gens de trouver leur destination facilement et rapidement, réduisant ainsi le besoin de chercher et de poser des questions.

Tous les panneaux à l'intérieur d'une installation sont naturellement interdépendants et l'efficacité d'un système dépend du degré d'uniformité de tous ses éléments constitutifs.

Signalisation d'une installation

Les éléments suivants devraient être évalués à l'étape de la planification :

- les caractéristiques physiques de l'immeuble ou du site;
- la direction et le type de circulation;
- les moyens d'accès;
- les besoins des publics utilisateurs;
- les façons de s'orienter;
- les messages concernant les services communs, la santé et la sécurité au travail, et la sécurité;
- l'ordre, la priorité et le groupement des messages de signalisation;
- le choix de l'emplacement et l'installation des panneaux;
- l'éclairage.

Consultation et coordination

La planification et la gestion de la signalisation font intervenir des services fonctionnels, notamment :

- la gestion des installations;
- la planification des installations;
- la santé et la sécurité au travail;
- les services de sécurité.

Normalisation des panneaux fonctionnels

Un ministère qui a une signalisation importante peut envisager d'uniformiser ses panneaux fonctionnels dans le but d'améliorer les communications, de simplifier les achats et de réduire les coûts. Plusieurs ministères (Travaux publics Canada; Transports Canada; Revenu Canada, Douanes et Accise) ont pris des mesures pour rationaliser leurs exigences en matière de signalisation. Ces initiatives varient selon les besoins, notamment l'élaboration de terminologies ou de messages uniformes, des dimensions et des formats communs pour les panneaux, des répertoires de produits de signalisation ou des systèmes complets de signalisation.

Maintaining a system

The dynamics of organizations will invariably affect their signage. Changes caused by reorganizations, relocations or new operations will call for additional messages, modifications or the removal of signs. Managing a system includes keeping information current and removing signs with messages that are obsolete or redundant.

The effectiveness of a system also depends on the physical appearance of signs. Periodic inspection and maintenance is needed to keep sign faces clean, and to repair or replace signs that are deteriorated or defaced.

Entretien d'un système

La dynamique des organisations aura invariablement un effet sur leur signalisation. Les changements résultant des réorganisations, des réinstallations ou des nouvelles activités réclament des messages supplémentaires, des modifications ou l'enlèvement de panneaux. La gestion d'un système inclut donc la mise à jour des panneaux et l'enlèvement de ceux portant des messages devenus désuets ou redondants.

L'efficacité d'un système repose aussi sur l'apparence des panneaux. Les travaux d'inspection et d'entretien périodiques devraient notamment prévoir le nettoyage des panneaux et la réparation ou le remplacement de ceux détériorés ou endommagés.

Assessing a facility and its user public

Nature of the facility

The type of occupancy and the status of ownership of a facility normally influence decisions concerning signage. For example, several federal institutions may share a facility or it may be occupied by a mix of public and private sector organizations. Furthermore, the nature of the building or site may dictate decisions concerning the size and placement of signs.

Single or multi-occupancy facility

The type of occupancy determines the signature that is used on the primary sign or directory board. The signature of the occupant organization identifies a facility that is occupied by a single organization. Those facilities shared by two or more federal organizations (multi-occupancy facilities) are identified by the “Government of Canada” signature.

Crown-owned or leased facility

The ownership of real property can affect decisions concerning the placement and installation of signs. This applies particularly to signs required for accommodation that is leased. (See “Roles and responsibilities” in this section). The installation of an exterior sign may be subject to restrictions (e.g. a municipal sign By-law).

Signs provided by the lessor

There are cases where a lessor provides directional signs as a tenant service. Such signs would not be subject to government policy and design standards although they could, of course, refer to a federal institution.

Heritage buildings

Signs intended for a heritage building require special considerations. The dimensions of signs, their placement and the method of installation are critical factors in maintaining the visual integrity of such buildings. (See section 4.2, “Primary identification signs”, for more details on this topic.)

User public

A general knowledge of the user public is needed in order to determine sign requirements. While some signs will be required for operational reasons, others will help to direct or inform people who are unfamiliar with a site.

Facilities to which the general public has access include: federal buildings, regional and district offices, employment and immigration centres, passport offices, customs and taxation offices, land border facilities, health services facilities, schools, museums, passenger terminals, parks and waterways.

Facilities intended primarily for employees include: offices, workshops, laboratories, research stations, telecommunications facilities, construction sites, wharves and warehouses.

Évaluation d’une installation et de son public utilisateur

Genre d’installation

Les décisions prises au sujet de la signalisation sont habituellement fonction du type d’occupation et du fait que l’installation soit ou non propriété de l’État. Par exemple, plusieurs organismes fédéraux peuvent se partager une installation ou encore celle-ci peut être occupée par des organismes des secteurs public et privé. En outre, les décisions au sujet de la dimension et de l’emplacement des panneaux peuvent être dictées par le genre d’immeuble ou de site.

Usage unique ou mixte

La signature qui figure sur le panneau principal ou le tableau répertoire est fonction du type d’occupation. Pour les installations à usage unique, on emploie la signature de l’organisme occupant. Pour les immeubles à usage mixte (ceux que se partagent au moins deux organismes fédéraux), on utilise la signature «Gouvernement du Canada».

Propriété de l’État ou location

Le fait que l’État soit propriétaire ou non d’une installation peut influencer sur les décisions concernant l’emplacement et l’installation des panneaux. Cela s’applique en particulier aux panneaux des locaux loués. (Voir «Rôles et responsabilités» dans la présente section). Un panneau extérieur peut être assujettie à des restrictions (un arrêté municipal, par exemple).

Panneaux fournis par le propriétaire

Il y a des cas où un propriétaire fournit les panneaux d’orientation à titre de service aux locataires. Ces panneaux ne sont pas assujettis à la politique ni aux normes graphiques gouvernementales bien qu’ils puissent, naturellement, désigner une institution fédérale.

Immeubles du patrimoine

Les panneaux destinés aux immeubles du patrimoine doivent recevoir une attention spéciale. Les dimensions des panneaux, leur emplacement et la méthode d’installation sont des facteurs essentiels pour conserver l’intégrité visuelle de ces immeubles. (Voir la section 4.2, «Panneaux d’identification principaux», pour de plus amples détails sur ce sujet.)

Public utilisateur

Une connaissance générale du public utilisateur est nécessaire pour déterminer les besoins en matière de panneaux. Certains panneaux sont nécessaires pour des raisons opérationnelles, tandis que d’autres aideront à orienter ou à renseigner les gens qui ne connaissent pas un lieu.

Les installations auxquelles le grand public a accès incluent : les immeubles fédéraux, les bureaux régionaux et de district, les centres d’emploi et d’immigration, les bureaux de passeports, les bureaux de douanes et les centres fiscaux, les points d’entrée frontaliers, les installations des services de santé, les écoles, les musées, les gares, les parcs et les voies navigables.

Les locaux destinés principalement aux employés incluent : les bureaux, les ateliers, les laboratoires, les stations de recherche, les installations de télécommunications, les chantiers de construction, les quais et les entrepôts.

Service to the public

Government policy states that “Institutions must clearly identify real property occupied by organizational units that provide services directly to the public, and ensure that the signs make it easier to find these services.”

It follows that, to meet this objective, careful planning of signage for such a facility is required. The concept of “clear” identification pertains to the size and location of a sign (visibility), the relationship of the sign to the observer (legibility), and the wording of the message (clarity).

Real property accessibility

The Treasury Board policy entitled “Real property accessibility” sets out specific requirements with respect to signs. Appendix D of the policy defines the scope.

The national standard of Canada, CAN/CSA-B651-M90, *Barrier-Free Design*, includes design requirements and provides general guidance on the use of tactile characters or symbols. The Government of Canada adopted the CSA standard to help make its buildings and other facilities accessible and safely usable by persons with physical or sensory disabilities.

Graphic requirements

A comparison of the graphic requirements prescribed by the CSA standard and those of the Federal Identity Program indicates that the character proportions and the degree of colour contrast prescribed by the two standards are fully compatible.

Differences exist, however, with respect to ratios between character size and viewing distance. This means that the character size and, consequently, the size of the sign must be increased to ensure a proper degree of legibility for persons who are visually impaired. The placement of such signs is also critical and institutions should consult the CSA standard and relevant guidelines when making decisions on sign installations.

Graphic symbols

To ensure compatibility, the graphic symbols referred to by CSA have been included in the set of symbols of the Federal Identity Program. Exceptions are signs and symbols that identify parking spaces, since their design is subject to the *Manual of Uniform Traffic Control Devices for Canada*.

Tactile signs

Design standards for tactile messages are currently being developed to meet the requirements of the Treasury Board policy and the CSA standard. The aim is to integrate tactile messages into the sign system and to establish a uniform, coherent approach to both visual and tactile messages.

Service au public

Selon la politique du gouvernement, «les institutions doivent désigner clairement les biens immobiliers occupés par des services administratifs qui servent directement le public, et veiller à ce que les panneaux aident à trouver ces services».

Pour atteindre cet objectif, il faut donc planifier avec soin la signalisation de ces installations. La dimension et l'emplacement d'un panneau (visibilité), le rapport entre le panneau et le lecteur (lisibilité) et le libellé du message (clarté) sont des éléments qui entrent en ligne de compte pour qu'un panneau identifie clairement une installation.

Accès aux biens immobiliers

La politique du Conseil du Trésor intitulée «Accès aux biens immobiliers» énonce des exigences particulières en matière de panneaux de signalisation. L'annexe D de la politique explique sa portée.

La norme nationale du Canada de l'ACNOR, CAN/CSA-B651-M90, *Norme d'accès facile*, comprend les exigences en matière de design et fournit les orientations générales sur l'usage des caractères ou des symboles tactiles. Le gouvernement du Canada a adopté la norme de l'ACNOR pour rendre ses immeubles et autres installations accessibles et utilisables en toute sécurité par les personnes ayant une déficience physique ou sensorielle.

Exigences graphiques

Une comparaison entre les exigences graphiques prescrites par la norme de l'ACNOR et celles du PCIM démontre que les proportions des caractères et l'intensité du contraste des couleurs prescrites par les deux normes sont tout à fait compatibles.

Cependant, des différences existent en ce qui concerne les rapports entre le corps des caractères et la distance de lecture. Cela signifie que le corps des caractères et, par conséquent, la dimension du panneau doivent être augmentés pour assurer une lisibilité suffisante pour les personnes qui sont atteintes d'une déficience visuelle. L'emplacement de tels panneaux est aussi important et les institutions devraient consulter la norme de l'ACNOR et les lignes directrices pertinentes lorsqu'elles prennent des décisions concernant l'installation de panneaux.

Symboles graphiques

Pour assurer la compatibilité des deux normes, les symboles graphiques utilisés dans la norme de l'ACNOR ont été inclus dans le jeu de symboles graphiques du PCIM. Les panneaux et les symboles qui identifient les espaces de stationnement font exception, parce que leur conception est assujettie au *Manual of Uniform Traffic Control Devices for Canada*.

Panneaux tactiles

Pour se conformer aux exigences de la politique du Conseil du Trésor et de la norme de l'ACNOR, des normes graphiques pour les messages tactiles sont en cours d'élaboration. Le but visé est d'intégrer des messages tactiles dans le système de signalisation du gouvernement et d'établir une approche uniforme et cohérente en ce qui concerne la signalisation visuelle et tactile.

The government's sign system

This section sets out an overview of the system, which includes primary identification, common-use, operational and project signs. For a visual presentation of the system refer to the centrefold.

Design standards

The system is based on design standards that evolved from a review of national and international standards and an assessment of the needs and practices of the government (see also "Background" in this guide). The research included existing systems of architectural signage that were designed for venues such as transportation terminals, office complexes and international events. In defining the design standards, an effort was made to achieve an optimum balance between flexibility to respond to a variety of needs, and standardization to ensure cost-effectiveness and uniformity.

Where applicable, the system is compatible with the national standard of Canada, CAN/CSA-Z321, *Signs and Symbols for the Occupational Environment*, and international standard ISO 7001, *Public Information Symbols*.

Design standards prescribe the use of the system's components and deal with the following aspects:

- corporate symbols;
- signage typeface;
- set of graphic symbols;
- directional arrow;
- sign layout; and
- use of colour.

The application of these standards results in a "visual language" unique to the sign system. (See the centrefold for an overview of the graphic components.)

Types of signs

Each type of sign has a specific function, as described below.

Primary identification sign

This is the first sign that identifies a federal facility and bears the signature and the wordmark. Depending on the type and location of the facility, the sign may be an exterior or an interior sign.

The advance sign is a sub-type of the primary identification sign. It may be required to indicate distance or direction to a facility that is located off the main thoroughfare or farther along the road.

Common-use sign

A common-use sign bears a message related to the facility itself; this sign would be required regardless of who occupies the premises. This type of sign includes area identification signs, directory boards, and signs related to health, safety, emergencies, and common services.

Le système de signalisation du gouvernement

Voici un aperçu du système, lequel comprend les panneaux d'identification principaux, les panneaux d'usage courant, les panneaux fonctionnels et les panneaux de projet. On trouvera à la page centrale du cahier l'illustration des divers éléments constituant le système.

Normes graphiques

Le système est fondé sur des normes graphiques qui ont évolué à partir d'un examen des normes nationales et internationales et d'une évaluation des besoins et des pratiques du gouvernement (voir aussi «Contexte» dans le présent guide). La recherche a porté sur les systèmes existants de signalisation architecturale destinés à divers sites tels que les gares, les complexes de bureaux et les événements internationaux. Dans la définition des normes graphiques, un effort a été fait pour parvenir à un équilibre entre, d'une part, la souplesse requise pour répondre à la diversité des besoins et, d'autre part, la normalisation nécessaire pour assurer la rentabilité et l'uniformité du système.

Le cas échéant, le système est compatible avec la norme canadienne, CAN/CSA-Z321, *Signaux et symboles dans le milieu de travail*, et la norme internationale ISO 7001, *Public Information Symbols*.

Les normes graphiques prescrivent l'utilisation des composantes du système et tiennent compte des aspects suivants :

- les symboles d'image de marque;
- le caractère de signalisation;
- le jeu de symboles graphiques;
- la flèche d'orientation;
- la disposition graphique; et
- l'utilisation de la couleur.

L'application de ces normes crée un «langage visuel» particulier au système de signalisation. (La double page centrale illustre les composantes graphiques.)

Types de panneaux

Chaque type de panneau a une fonction précise qui est décrite ci-dessous.

Panneau d'identification principal

Le panneau d'identification principal est le premier panneau qui identifie une installation fédérale et porte la signature et le mot-symbole. Selon le genre d'installation et son emplacement, il peut s'agir d'un panneau extérieur ou intérieur.

Sous-type de panneau d'identification principal, le panneau de signalisation avancée peut indiquer la distance ou la direction d'une installation située en retrait de la voie principale ou un peu plus loin sur la route.

Panneau d'usage courant

Un panneau qui porte un message ayant trait à l'installation même et qui demeure valable quels que soient les occupants, tel que les panneaux de désignation de secteur, un tableau répertoire et les panneaux concernant la santé, la sécurité, les urgences et les services communs.

Operational sign

Based on the operational needs of the occupant organization, this type of sign includes directional and location signs, name plates, regulatory signs, and informational signs related to a service, facility, procedure or condition.

Project sign

A project sign provides on-site information on government programs or projects, such as employment or public works. It is intended for short-term use and has a life span of up to two years.

Standard signs

To meet government-wide requirements, many commonly used signs have been standardized with respect to their message, design, size and materials. This standardization has brought about cost savings and has simplified procurement. At present, there are about 150 items included in section 4.3A, "Standard signs". For information on ordering these signs, consult the *Catalogue of signs* of the Canada Communication Group.

Colour of signs

The system uses a set of standard colours that distinguish the different types of signs and their messages. These colours form an integral part of the design standards and should be applied consistently. An overview is provided below; for details, see the pertinent sections of this manual.

The system's basic colours are FIP dark grey and FIP light grey, the colours used for all primary identification signs. Directional and location signs, and directory boards, as well as informational signs, use FIP dark grey.

Signs that convey regulatory, warning, or emergency messages use colours that conform to national standards. As appropriate, the background colours are white plus red, black, yellow, red, or green. Signs conveying general information use blue or FIP dark grey, as appropriate.

Project signs feature colour bands that may be in FIP red, blue, green, or orange.

Standard colours

A reference system is used for the purpose of identification and colour matching. Previously, colours were identified in CGSB (Canadian General Standards Board) standard 1-GP-12, *Standard Paint Colours*. Due to the withdrawal of Parts I and II of that standard in 1991, the following reference system now applies.

Panneau fonctionnel

Un panneau portant un message relié aux besoins opérationnels de l'occupant, tel que les panneaux de direction et d'emplacement, les plaques nominatives, les panneaux de réglementation, et les panneaux qui transmettent des renseignements au sujet d'un service, d'une installation, d'une marche à suivre ou d'une condition.

Panneau de projet

Un panneau de projet renseigne sur les programmes ou les projets fédéraux, tels que l'emploi ou les travaux publics. Il est utilisé pour une période courte et sa vie utile ne dépasse pas deux ans.

Panneaux normalisés

Pour répondre aux besoins de l'administration fédérale, un grand nombre de panneaux utilisés fréquemment ont été normalisés en ce qui a trait à leur message, leur présentation graphique, leur dimension et les matériaux dont ils sont faits. Ce travail a permis de réaliser des économies et de simplifier les achats. Présentement, environ 150 articles figurent dans la section 4.3A, «Panneaux normalisés». Pour obtenir des renseignements sur la façon de commander ces panneaux, consulter le *Répertoire des panneaux* du Groupe Communication Canada.

Couleur des panneaux

Le système utilise des couleurs particulières qui distinguent les différents types de message. Ces couleurs font partie intégrante des normes graphiques et devraient être employées uniformément. Un aperçu en est donné ci-dessous. Pour les détails, on consultera les sections pertinentes du présent manuel.

Les couleurs de base du système de signalisation sont le gris foncé du PCIM et le gris pâle du PCIM pour les panneaux d'identification principaux. Le gris foncé du PCIM est utilisé pour les panneaux d'orientation et d'emplacement, les tableaux répertoires, ainsi que les panneaux d'information.

Pour les panneaux de réglementation, d'avertissement et d'urgence, on utilise des couleurs particulières, conformes aux normes nationales. Selon le cas, les couleurs utilisées pour le fond sont le blanc et le rouge, le noir, le jaune, le rouge, ou le vert.

Pour les panneaux de projet on utilise, pour les bandes, le rouge du PCIM, le bleu, le vert ou l'orange.

Couleurs standard

Un système de référence est utilisé aux fins de l'identification et de l'harmonisation de couleurs. Au paravant, les couleurs étaient identifiées dans la norme 1-GP-12 de l'ONGC (Office des normes générales du Canada), *Couleurs étalons des peintures*. En raison du retrait des parties I et II de cette norme en 1991, c'est le système de référence suivant qui s'applique maintenant.

Listed below are the colours used for the sign system. The numbers refer to colours included in a U.S. government publication entitled *Federal Standard No. 595B, Colors used in government procurement*.

- **Red:** 11120
- **Orange:** 12300
- **Yellow:** 13591
- **Green:** 14120
- **Blue:** 15092
- **Dark grey:** 26008
- **Light grey:** 26440

For information on the availability of swatches for purposes of colour matching, contact the Federal Identity Program (see "Enquiries").

Weather-resistant product. A special weather-resistant product has been approved for exterior primary identification signs where it is used for the red flag in the wordmark. This 3M product is referred to as cast-in "tomato" red vinyl No.180-13.

Using colour to assist wayfinding

As described above, the sign system employs colour to distinguish different types of messages. However, there may be cases where colour coding is used to identify specific areas and to assist wayfinding. When used for such purposes, it is recommended that no more than six colours be employed and that colour codes be applied in conjunction with other means, e.g. by reinforcing information through alpha or numeric codes. Because certain people will have difficulty in distinguishing colours, a total reliance on colour coding is considered impractical. When adopting colour codes, care should be taken to avoid possible conflict with the meaning established by the standard sign colours (e.g. a red sign normally indicates a message related to danger).

Les couleurs standard utilisées pour le système de signalisation sont énoncées ci-après. Les numéros renvoient aux couleurs indiquées dans une publication du gouvernement des États-Unis intitulée *Federal Standard No. 595B, Colors used in government procurement*.

- **Rouge :** 11120
- **Orange :** 12300
- **Jaune :** 13591
- **Vert :** 14120
- **Bleu :** 15092
- **Gris foncé :** 26008
- **Gris pâle :** 26440

Les demandes de renseignements concernant la disponibilité des échantillons de couleurs devraient être adressées au Programme de coordination de l'image de marque (voir «Demandes de renseignements»).

Produit résistant aux intempéries. Un produit spécial qui résiste aux intempéries a été approuvé pour les panneaux d'identification principaux extérieurs, où il est utilisé pour le drapeau du mot-symbole. Ce produit de la compagnie 3M, est le vinyle rouge «tomate» (obtenu par la coloration dans la masse), n° 180-13.

Emploi de la couleur aux fins de l'orientation

Comme il est décrit plus haut, le système de signalisation a recours à la couleur pour établir une distinction entre les différents types de messages. Toutefois, il peut y avoir des cas où les couleurs sont utilisées pour la désignation des secteurs et pour aider à s'orienter. Quand on utilise les couleurs à ces fins, il est recommandé de ne pas en employer plus de six. En outre, cet emploi des couleurs doit se faire de pair avec d'autres moyens, par exemple en renforçant l'information donnée à l'aide de codes alphabétiques ou numériques. Étant donné que certaines personnes distinguent mal les couleurs, il n'est pas pratique de se fier entièrement au codage par couleurs. Quand on adopte un codage par couleurs, il faut prendre soin d'éviter toute confusion avec la signification attribuée aux couleurs standard des panneaux (un panneau rouge indique normalement un message de danger, par exemple).

Perception of signs

The perception of a sign is governed by factors such as the viewing distance and angle, clarity of the message, reading time and speed of movement. All of these aspects influence an observer's ability to perceive a specific sign, to read its message and to act upon it. This means that decisions about message length, and sign size and placement are interrelated.

Sign message

Much of the effectiveness of a sign depends on the formulation of the message. This calls for a good understanding of sign communications and for emphasis on the use of plain language. Section 1.2, entitled "Message", describes the functional identification of government services under the heading "Sign communications".

Most signs interact with others since few signs are seen in isolation. This raises the question of the relative importance of one message as opposed to another, or which sign should have priority. For example, signs related to health, safety or security should normally appear in prominence. Ideally, an environmental information system should indicate a structure or hierarchy that distinguishes important information from other messages. In other words, the content of the sign message may be the overriding factor when determining viewing distance and character size.

Viewing conditions

Important decisions such as the size of a sign and its location are influenced by the viewing conditions at the site, namely:

- the angle from which a sign would normally be viewed;
- the quality and intensity of the light available;
- possible obstructions of the sight lines between viewer and sign; and
- the visual environment behind or around the sign (e.g. other, competing signs or similar distractions).

Some of these factors may be beyond the direct control of the person planning the size and location of the sign, but two questions need to be answered:

- will the sign be conspicuous enough; and
- will the sign message be legible.

Viewing angle

Ideally, a sign should be placed at a right angle to the observer's central line of vision; that is, the viewing angle should be nearly 90 degrees. The legibility of a sign message deteriorates when the viewing angle is less than 45 degrees.

Viewing distance and displacement

The placement of a sign should be determined in relation to the observer's normal line of vision. Displacement is the distance between the centre of a sign and an

Perception des panneaux

La perception d'un panneau est influencée par des éléments tels que la distance, l'angle de vision, la clarté du message, le temps de lecture et la vitesse de déplacement. Tous ces éléments influent sur l'aptitude du lecteur à percevoir un panneau particulier, à en lire le message et à y réagir. Cela signifie qu'il y a une interdépendance entre les décisions concernant la longueur du message, la dimension et l'emplacement du panneau.

Message

L'efficacité d'un panneau est fonction en grande partie du libellé du message. Cela demande une bonne compréhension des communications à l'aide de panneaux et nécessite l'utilisation d'un style clair et simple. La section 1.2, intitulée «Message», décrit la désignation fonctionnelle des services gouvernementaux sous l'en-tête «Panneaux de signalisation».

La plupart des panneaux sont interdépendants car peu d'entre eux sont placés isolément. Cet élément soulève la question de l'importance relative d'un message donné par rapport à un autre, ou la question de savoir quel panneau doit avoir la priorité. Par exemple, des panneaux concernant la santé ou la sécurité devraient normalement être placés très en vue. Idéalement, un système de renseignements sur le milieu devrait comprendre une structure ou une hiérarchie qui permet de distinguer les renseignements importants des autres messages. En d'autres termes, le contenu du message peut être le facteur principal qui détermine la distance de lecture et le corps de caractère.

Visibilité qu'offre le lieu

Les décisions importantes telles que la dimension et l'emplacement d'un panneau sont influencées par la visibilité qu'offre le lieu, notamment :

- l'angle de vision sous lequel on voit habituellement le panneau;
- la qualité et l'intensité de l'éclairage disponible;
- les obstacles possibles entre le lecteur et le panneau; et
- le cadre visuel autour du panneau (par exemple, d'autres panneaux lui font-ils concurrence; l'attention en est-elle distraite par certains éléments ?).

Certains de ces éléments peuvent échapper au contrôle direct de la personne qui planifie la dimension et l'emplacement du panneau, mais deux questions demeurent cependant :

- le panneau sera-t-il assez voyant ?
- le message sur le panneau sera-t-il lisible ?

Angle de vision

Idéalement, un panneau devrait être placé à angle droit par rapport à la ligne de visée, c'est-à-dire que l'angle de vision doit être d'environ 90 degrés. La lisibilité du message d'un panneau diminue lorsque l'angle de vision est inférieur à 45 degrés.

Distance de lecture et décalage

L'emplacement d'un panneau devrait être déterminé en fonction d'une ligne de visée normale. Le décalage correspond à l'écart (mesuré à l'aide d'une ligne tracée perpendiculairement à la ligne de visée centrale) entre le centre du panneau et la

observer's central line of vision (measured at a right angle to the central line of vision). Ideally, the angle of displacement should be between 5 and 15 degrees (e.g., 0.25 m of displacement per 1.00 m of viewing distance provides an angle of approximately 15 degrees at the eye of an observer).

Viewing distance and character size

The decision concerning viewing distance and character size is important because it affects the sign's legibility and ultimate size. Although the distance-character size ratio is the major factor when determining character size, there are other factors that may call for a character size that is either smaller or larger. (See "Siting of signs".)

The viewing distances referred to here are pedestrian-related, which means that they are based on an observer who is standing or walking towards a sign. When determining the character size for a sign intended for vehicular traffic, the normal speed of traffic passing the sign becomes an additional factor.

Distance-character size ratio

Table 2 shows the viewing distance and corresponding character size, which is intended for general guidance. It represents values applicable to normal viewing conditions and reading distances. The values are based on the signage typeface (see section 4.5).

When more than one character size is used on a sign, the viewing distance-character size data should be applied to the main message, the largest size.

ligne de visée centrale du lecteur. Idéalement, l'angle de décalage devrait se situer entre 5 et 15 degrés (par exemple, 0,25 m de décalage par 1,00 m de distance de lecture représente un angle d'environ 15 degrés pour l'oeil du lecteur).

Distance de lecture et corps de caractère

La décision concernant la distance de lecture et le corps de caractère est importante parce qu'elle influe sur la lisibilité et la dimension finale du panneau. Bien que le rapport distance/corps soit le facteur principal servant à déterminer le corps de caractère, d'autres éléments peuvent justifier un corps qui soit plus petit, soit plus grand (voir «Choix de l'emplacement»).

Les distances de lecture dont il est question ici sont celles de piétons, ce qui signifie qu'elles sont fondées sur un lecteur qui fait face à un panneau ou qui se dirige en marchant vers lui. Pour déterminer le corps de caractère d'un panneau destiné à la circulation des véhicules, la vitesse normale de la circulation devra aussi être prise en compte.

Rapport distance/corps de caractère

Le Tableau 2 donne la distance de lecture et le corps de caractère correspondant. Il présente des valeurs qui s'appliquent lorsque la visibilité et la distance de lecture sont normales. Les valeurs sont fondées sur le caractère de signalisation (voir la section 4.5).

Lorsqu'un panneau comporte plus d'un corps de caractère, les données relatives à la distance de lecture et au corps devraient être appliquées au message principal, c'est-à-dire celui qui utilise le plus grand corps de caractère.

Table 2
Viewing distance
and character size

Tableau 2
Distance de lecture
et corps de caractère

Viewing distance Distance de lecture	Character size Corps de caractère	Viewing distance Distance de lecture	Character size Corps de caractère	Viewing distance Distance de lecture	Character size Corps de caractère
1 m	5 mm	12 m	20 mm	48 m	80 mm
2 m	6 mm	15 m	25 mm	60 m	100 mm
4 m	8 mm	18 m	30 mm	72 m	120 mm
6 m	10 mm	24 m	40 mm	90 m	150 mm
7 m	12 mm	30 m	50 mm	120 m	200 mm
9 m	15 mm	36 m	60 mm		

Traffic speed

When designing a sign intended for vehicular traffic, the 50 or 60 mm size should be considered for traffic speeds of up to 30 km/h; the 80 or 100 mm size for speeds of up to 50 km/h; and the 120, 150 or 200 mm size for speeds of up to 100 km/h.

Illumination

Ease of perception of a sign depends to a large degree on the quality, intensity and colour of ambient light that falls on it. Generally, available ambient light should suffice, but operational or site conditions may call for special measures to be taken to ensure there are acceptable levels of illumination. The following aspects should be evaluated when determining siting and illumination.

Exterior signs

Nighttime visibility of a sign may be needed to facilitate access to services provided directly to the public (especially those located in northern regions). This may also apply in cases where a sign must be legible outside a facility's regular hours of operation. A decision on the most appropriate lighting or illumination method (front-illuminated, trans-illuminated or use of retro-reflective sign materials) should take into account both energy and cost-efficiency.

Interior signs

Available ambient light is normally sufficient to illuminate interior signs. To minimize costs and to avoid additional lighting requirements, the placement of illumination should be coordinated with the siting of signs.

Special (battery-operated) lighting may be needed for signs that must be visible during emergency conditions (such as a power failure). It is also important to provide proper illumination for signs bearing regulatory, warning or emergency messages, and to ensure effective recognition of safety colours. Certain illuminants, such as low- and high-pressure sodium lamps and clear mercury vapour lamps, may distort colours under some circumstances. To avoid misinterpretation, supplementary illumination (e.g. by incandescent lamps) may have to be provided.

Vitesse de circulation

Pour un panneau destiné à la circulation des véhicules, on devrait choisir un corps de 50 ou 60 mm pour une vitesse de circulation ne dépassant pas 30 km/h; un corps de 80 ou 100 mm pour une vitesse ne dépassant pas 50 km/h; un corps de 120, 150 ou 200 mm pour une vitesse ne dépassant pas 100 km/h.

Éclairage

La facilité de perception est, dans une large mesure, fonction de la qualité, de l'intensité et de la couleur de la lumière ambiante éclairant un panneau. En général, la lumière ambiante existante devrait suffire. Cependant, les conditions d'exploitation ou de l'aménagement du lieu pourraient nécessiter l'emploi de moyens spéciaux pour assurer un niveau acceptable d'éclairage. Avant de décider de l'emplacement du panneau et de l'éclairage, on devrait évaluer les éléments qui suivent.

Panneaux extérieurs

Il peut être nécessaire d'assurer un éclairage de nuit pour faciliter l'accès à des services offerts directement au public (en particulier dans les régions nordiques) ou faire en sorte qu'un panneau soit lisible en dehors des heures régulières d'exploitation d'une installation. Toute décision relative à la méthode qui convient le mieux (éclairage par devant, par transparence ou par rétro-réflexion) devrait tenir compte de critères d'économie d'énergie et d'efficacité.

Panneaux intérieurs

En général, la lumière ambiante est suffisante pour éclairer les panneaux intérieurs. Pour réduire les coûts au minimum et éviter l'installation de source supplémentaires de lumière, l'aménagement de l'éclairage devrait être coordonné avec l'emplacement des panneaux.

Les panneaux qui doivent être visibles en cas d'urgence (par exemple en cas de panne d'électricité) nécessiteront peut-être un éclairage spécial (alimenté par piles). Il importe également d'éclairer convenablement les panneaux servant à des fins de réglementation, d'avertissement ou d'urgence et d'assurer la perception efficace des couleurs liées à la sûreté. Par exemple, certains luminaires comme les lampes au sodium à pression faible ou élevée et les lampes à vapeur de mercure claires peuvent fausser les couleurs dans certaines situations. Pour éviter toute interprétation erronée, il faudra peut-être un éclairage supplémentaire (des lampes à incandescence, par exemple).

Siting of signs

Choosing a proper site is key to a sign's effectiveness; the following points should be observed when determining the size and placement of a sign.

Sign dimensions

The ultimate size of a sign can be a critical factor and should be assessed during the planning process. This applies to exterior signs in particular, where environmental or aesthetic concerns should be part of the criteria that are considered in determining the size and location of a sign.

Both the character size and the length of the message determine the overall size of a sign. It follows that the size of a sign can be reduced by rephrasing the message or by selecting a different character size. There is a growing concern that oversized signs cause visual clutter.

Primary identification signs

The size of a primary identification sign should be based on two principles: the need to identify and the need to integrate. This means that a sign should communicate clearly but should also be of a size appropriate to the architecture or site that it is to identify. This is particularly important when a sign for a heritage building is being planned; the ultimate size and location of the sign should not lead to visual detracting.

The kind of facility to be identified will also influence decisions on the size of a primary identification sign. Clearly, the degree of prominence desired will vary from one kind of facility to another. For example, the sign for an office that provides services directly to the public should be made more prominent than one that identifies a facility that is not permanently staffed. A small sign (commonly referred to as a plaque) may be sufficient in the latter case.

Placement and installation

The placement of signs within a building or on a site involves these considerations: where signs should be located; how they should be installed; and, in the case of directional signs, how many should be provided.

Installation of signs: where and how?

Signs can be installed by various means. The methods of installation include the following: mounted on exterior or interior surfaces; erected on posts to be free-standing; suspended from ceilings or screens; mounted on wall brackets; or designed to be movable, such as a desk or counter sign. The nature of the facility or site, the message and type of sign, and the needs of the user public will suggest the most appropriate method of installation.

All signs should be displayed in a manner that is consistent throughout a facility. For example, directional signs should appear at the same height and, thus, become reference points that are readily noticeable. Uniformity of sign placement should be part of the planning process.

Choix de l'emplacement

Le choix d'un emplacement adéquat est essentiel à l'efficacité d'un panneau. Toute décision concernant la dimension et l'emplacement d'un panneau devrait tenir compte des points suivants.

Dimensions du panneau

La dimension finale d'un panneau peut être un facteur important et devrait être évaluée à l'étape de la planification. Ceci est particulièrement important pour les panneaux extérieurs, où le souci de l'environnement ou de l'esthétique figurent normalement au nombre des critères à respecter dans le choix de la dimension et de l'emplacement d'un panneau.

Le corps de caractère et la longueur du message sont des éléments clés qui déterminent la dimension d'un panneau. On peut réduire la taille d'un panneau en reformulant le message ou en choisissant un autre corps. Les panneaux de dimensions excessives constituent un obstacle visuel.

Panneaux d'identification principaux

La dimension d'un panneau d'identification principal devrait se fonder sur deux principes : l'identification et l'intégration. Cela signifie qu'un panneau devrait transmettre un message efficacement et aussi s'harmoniser avec l'architecture ou le lieu qu'il doit identifier. Ceci est primordial lorsqu'on planifie un panneau pour un immeuble du patrimoine étant donné que la dimension et l'emplacement finals du panneau ne devraient pas affecter l'apparence de l'immeuble.

Le type particulier d'installation influe aussi sur les décisions relatives à la dimension d'un panneau d'identification principal. Il est évident que le degré d'importance accordé à l'identification variera d'un type d'installation à l'autre. Par exemple, le panneau d'un bureau qui offre des services directement au public devrait être plus évident que celui d'une installation qui n'est pas utilisée en permanence; dans ce dernier cas, un petit panneau (communément appelé plaque) peut suffire.

Emplacement et installation

Un panneau, il convient de répondre aux questions suivantes : où le placer, comment l'installer et, dans le cas de panneaux de direction, combien en mettre ?

Installation du panneau : endroit et méthodes

Les panneaux peuvent être installés selon différentes méthodes. Il peut s'agir d'un panneau fixé sur un mur extérieur ou intérieur, érigé sur des poteaux, suspendu au plafond ou sur une cloison, monté sur une console murale, ou encore d'un panneau mobile que l'on pose sur un bureau ou un comptoir. La méthode de fixation la plus appropriée est fonction du type d'installation ou de lieu, du message et du genre de panneau, de même que des besoins des usagers.

Les panneaux devraient être placés de manière cohérente dans l'ensemble de l'installation. Par exemple, les panneaux d'orientation devraient être visibles à la même hauteur et constituer des points de repère facilement perceptibles. L'uniformité dans l'emplacement des panneaux devrait faire partie de la planification.

The need to convey several messages in a particular location may call for grouping the messages. This should be part of the planning process; it means combining these messages into one display or incorporating them into one sign layout. The objective is to avoid confusing clusters of different signs, all in one location.

Signs tend to modify their surroundings; their placement should be planned to integrate them into their environment. As applicable, factors such as landscape (terrain, vegetation) or architecture (surface, texture, colour, modules) should be fully considered when determining the installation of a sign.

Directional signs: how many?

Several factors influence decisions on how many signs will be needed to provide direction on a particular route. These include the nature of the environment (complexity), the distance between the starting point and the destination, and the number of decision points (intersections) on a route. Research has shown that signs should be located just before each decision point. When there are long distances between decision points, a message may need to be repeated, confirming the direction towards the destination.

The need to help the user public by providing information and direction should not be interpreted as a call for many signs. One problem of providing too many signs is that it creates too many reference points and, thus, diminishes essential information. Generally, the number of signs included in a well thought-out sign plan will be fewer than in a plan that has not been carefully prepared.

Le besoin de transmettre plusieurs messages dans un lieu particulier peut nécessiter le groupement des messages. Cette étape, qui devrait faire partie de la planification, consiste à regrouper ces messages ou les incorporer dans une disposition graphique sur un seul panneau. L'objectif est d'éviter qu'il y ait une prolifération de panneaux différents en un seul lieu, ce qui est source de confusion.

Les panneaux tendent à modifier leur milieu et c'est pourquoi on devrait tenter de les intégrer dans leur environnement. L'installation d'un panneau devrait aussi tenir compte, selon le cas, de l'aménagement paysager (le terrain, la végétation) ou des éléments architecturaux (les surfaces, les textures, les couleurs, les modules).

Panneaux d'orientation: nombre requis

Les décisions relatives au nombre de panneaux à ériger sur un itinéraire particulier se fondent sur plusieurs éléments, entre autres la nature (complexité) de l'environnement, la distance entre les points de départ et d'arrivée et le nombre d'endroits critiques (par exemple, les carrefours) le long de la route. Les études montrent qu'il faut ériger les panneaux juste avant ces endroits critiques. Si ces derniers sont très éloignés les uns des autres, il faudra peut-être répéter le message afin de guider l'utilisateur.

Le besoin d'aider les utilisateurs au moyen de renseignements et d'orientation ne devrait pas être interprété comme une nécessité d'avoir un grand nombre de panneaux. La prolifération des panneaux crée en fait un trop grand nombre de points de référence et dilue l'impact des renseignements essentiels. En général, un plan de signalisation bien conçu se distinguera par son nombre limité de panneaux plutôt que l'inverse.

Procuring services or sign products

Signage was previously a mandatory common service, provided by Supply and Services Canada. In April 1992, it became an optional common service. Federal institutions should ensure conformance with all applicable FIP design standards and specifications when they procure services or sign products either from a government service organization or directly from the private sector.

Procurement process

Except for those stock items available through catalogue orders, signs have to be designed and fabricated to meet specific requirements. This means that all information about the message, site and viewing conditions should be available before a sign layout and specifications can be prepared. The tasks of defining requirements and obtaining approvals should normally be supported by internal procedures and guidelines that complement the technical information provided in the *FIP Manual*.

When procuring sign products directly from the private sector, federal institutions are responsible for providing the sign manufacturers or consultants with the corporate symbols, standard typeface, graphic symbols, and all applicable guidelines, standards and specifications of the Federal Identity Program.

The Canada Communication Group (CCG), a special operating agency within Supply and Services Canada, provides services and sign products through standing offers with the private sector. Such services include the design, fabrication and installation of signs, as well as the planning of sign systems. The agency's *Catalogue of signs* lists the products available and describes the components of the government's sign system. Requests for a copy of the Catalogue and enquiries concerning the ordering of signs may be directed to the Signage Section of the Canada Communication Group.

Acquisition de services ou de produits

Les services de signalisation fournis par Approvisionnement et Services Canada, auparavant des services communs obligatoires, sont devenus des services communs facultatifs à compter d'avril 1992. Les organismes fédéraux devraient se conformer à toutes les spécifications et normes graphiques applicables du PCIM lorsqu'ils acquièrent d'un organisme de services de l'État ou directement du secteur privé des services ou des produits liés à la signalisation.

Processus d'acquisition

À l'exception des articles de stock qui peuvent être commandés par catalogue, les panneaux doivent être conçus et fabriqués pour répondre à des besoins particuliers. Cela implique qu'il faut connaître toutes les données au sujet du message, de l'emplacement et de la visibilité avant que la disposition graphique et les spécifications des panneaux puissent être établies. La définition des besoins et l'obtention des approbations nécessaires devraient normalement être appuyées par des pratiques et des lignes directrices internes qui complètent les renseignements techniques fournis dans le manuel du PCIM.

Lors de l'acquisition de produits de signalisation directement du secteur privé, il incombe aux institutions fédérales de fournir aux fabricants de panneaux ou aux consultants les symboles de l'image de marque, le caractère de signalisation, les symboles graphiques, et toutes les lignes directrices, normes et spécifications connexes du PCIM.

Le Groupe Communication Canada (GCC), un organisme de service spécial relevant d'Approvisionnement et Services Canada, offre les services et les produits de signalisation au moyen d'offres permanentes avec le secteur privé. Ces services incluent notamment la conception, la fabrication et l'installation de panneaux ainsi que la planification de systèmes de signalisation. Le *Répertoire des panneaux* de l'organisme inclut une liste des articles de stock et décrit les composantes du système de signalisation de l'administration fédérale. Veuillez communiquer avec la section de Signalisation du Groupe Communication Canada pour obtenir une copie du Répertoire ou pour plus de renseignements au sujet de l'acquisition de panneaux.

Applicable policies and guidelines

This guide should be used with the following policies or guidelines:

Communications volume, *Treasury Board Manual*

- Communications policy (Chapter 1)
- Federal Identity Program policy (Chapter 2)

Real property management volume, *Treasury Board Manual*

- Assignment of administration (Chapter 2)
- Real property accessibility (Chapter 6)
- Heritage buildings (Chapter 9)

Federal Identity Program Manual

- 1.0, Management guide to corporate identity
- 1.1, Design
- 1.2, Message
- 4.2, Primary identification signs
- 4.3, Common-use and operational signs
- 4.4, Project signs
- 4.5, Signage typeface

Politiques et lignes directrices pertinentes

Ce guide devrait être utilisé de concert avec les politiques ou lignes directrices suivantes :

Volume sur les communications, *Manuel du Conseil du Trésor*

- Politique relative aux communications (chapitre 1)
- Politique relative au Programme de coordination de l'image de marque (chapitre 2)

Volume sur la gestion des biens immobiliers, *Manuel du Conseil du Trésor*

- Affectation de l'administration (chapitre 2)
- Accès aux biens immobiliers (chapitre 6)
- Immeubles du patrimoine (chapitre 9)

Manuel du Programme de coordination de l'image de marque

- 1.0, Guide de gestion de l'image de marque
- 1.1, Design
- 1.2, Message
- 4.2, Panneaux d'identification principaux
- 4.3, Panneaux d'usage courant et fonctionnels
- 4.4, Panneaux de projet
- 4.5, Caractère de signalisation

Standards and references

Standards and specifications

A number of standards and specifications pertaining to signs, symbols and materials are referred to in the *FIP Manual*. They are brought together here to assist the reader.

Canadian General Standards Board (CGSB):

- 109.1M, *Signage System, Extruded Aluminum*, FIP
- 109.2M, *Letters and Symbols, Die-cut Film*, FIP
- 109-GP-5MP, *Signage Materials, Interior and Exterior*.

Canadian Standards Association (CSA):

- CAN/CSA-Z321, *Signs and Symbols for the Occupational Environment*
- CAN/CSA-B651-M90, *Barrier-Free Design*
- CAN/CSA-Z234.4-89, *All-numeric Dates and Times*.

U.S. Government Standard:

- Federal Standard No. 595B, *Colors used in government procurement*.

ISO (International Organization for Standardization):

- ISO 7001, *Public Information Symbols*.

Normes et références

Normes et spécifications

Le présent manuel renvoie à un certain nombre de normes et de spécifications sur les panneaux, les symboles et les matériaux de signalisation. Elles figurent ici à titre de référence.

Office des normes générales du Canada (ONGC) :

- 109.1M, *Panneaux de signalisation, profilés d'aluminium, PCIM*
- 109.2M, *Lettres et symboles découpés à l'emporte-pièce, PCIM*
- 109-GP-5MP, *Matériaux de signalisation intérieure et extérieure*

Association canadienne de normalisation (ACNOR) :

- CAN/CSA-Z321, *Signaux et symboles dans le milieu de travail*
- CAN/CSA-B651-M90, *Norme d'accès facile*
- CAN/CSA-Z234.4-89, *Représentation numérique de la date et de l'heure*.

Norme du gouvernement des États-Unis :

- *Federal Standard No. 595B, Colors used in government procurement*.

Suggested reading

Arthur, Paul and Passini, Romedi, *Wayfinding: People, Signs, and Architecture*, McGraw-Hill, Inc., New York, 1992.

Canada Communication Group, *Catalogue of signs*, Ottawa, 1992.

Cherry, Colin, *On Human Communication*, The MIT Press, Cambridge, Massachusetts, 1978.

Easterby, R.S. and Zwaga, H.J.G., editors, *Information Design*, John Wiley and Son Ltd., Toronto, 1984.

Follis, J., and Hammer, D., *Architectural Signing and Graphics*, Whitney Library of Design, New York, 1979.

Frascara, Jorge, et al, "Environmental Information Systems", *Iconographic*, Vol. II, No. 1, Mobilia Press Aps, Denmark, 1982.

McLendon, Charles B. and Blackistone, M., *Signage: Graphic Communications in the Built World*, McGraw-Hill, Inc., New York, 1982.

Passini, Romedi, *Wayfinding in Architecture*, Van Nostrand Reinhold Company Inc., New York, 1984.

ISO (Organisation internationale de normalisation) :

- ISO 7001, *Public Information Symbols*.

Références utiles

Arthur, Paul and Passini, Romedi, *Wayfinding: People, Signs, and Architecture*, McGraw-Hill, Inc., New York, 1992.

Cherry, Colin, *On Human Communication*, The MIT Press, Cambridge, Massachusetts, 1978.

Easterby, R.S. et Zwaga, H.J.G., editeurs, *Information Design*, John Wiley and Son Ltd., Toronto, 1984.

Follis, J., et Hammer, D., *Architectural Signing and Graphics*, Whitney Library of Design, New York, 1979.

Frascara, Jorge, et al, *Environmental Information Systems*, *Iconographic*, Vol. II, No. 1, Mobilia Press Aps, Denmark, 1982.

Groupe Communication Canada, *Répertoire des panneaux*, Ottawa, 1992.

McLendon, Charles B. et Blackistone, M., *Signage: Graphic Communications in the Built World*, McGraw-Hill, Inc., New York, 1982.

Passini, Romedi, *Wayfinding in Architecture*, Van Nostrand Reinhold Company Inc., New York, 1984.

Definitions

Common-use sign: any sign with a message related to the facility itself. This type of sign remains valid regardless of changes in the facility's occupants, e.g. a directory board, a sign relating to fire safety, and signs identifying rooms. (See also "operational sign".)

Design standard: the approved rules on the use of design elements outlined in the FIP policy. They prescribe elements such as shape, size, layout, colour, typography, and use of symbols.

FIP signage: primary identification signs; common-use signs; operational signs; and project signs. (Excluded are signs that are subject to a regulation that specifies their design.)

Operational sign: any sign with a message related solely to the operational needs, and hence the responsibility, of the occupant institution. (See also "common-use sign".)

Primary identification sign: the first sign that identifies a federal facility and bears the signature and the wordmark.

Project sign: a sign that provides information about federal programs or projects, e.g. public works or employment.

Définitions

Norme graphique : règles approuvées prescrivant l'emploi des éléments de communication graphique du PCIM, tels que forme, taille, disposition, couleurs, caractères et utilisation des symboles.

Panneau de projet : panneau qui donne des renseignements sur les programmes ou les projets fédéraux, par exemple, ceux qui touchent les travaux publics ou l'emploi.

Panneau d'usage courant : panneau dont le message porte sur les installations mêmes. Ce type de panneau demeure valable malgré les changements d'occupants, par exemple, un tableau répertoire, un panneau de sécurité-incendie, des panneaux indiquant les numéros des pièces. (Voir aussi panneau fonctionnel.)

Panneau fonctionnel : panneau portant un message relié aux besoins opérationnels de l'institution occupante, qui en assume par conséquent la responsabilité. (Voir aussi panneau d'usage courant.)

Panneau d'identification principal : le premier panneau servant à identifier une installation du gouvernement fédéral et portant la signature et le mot-symbole.

Signalisation du PCIM : panneaux d'identification principaux; panneaux d'usage courant; panneaux fonctionnels; et panneaux de projet. (Ne comprend pas les panneaux assujettis à un règlement qui précise leur design.)